

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

8 avril 2016 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour le Conseil Municipal du 15 avril 2016 à 20 heures 30. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent ; Demandes de subventions « création d'une salle de classe, d'un bloc sanitaire PMR et aménagement de la cour d'école et du préau », Aménagement et sécurisation de la RD656 secteur Boulodrome : demande de subvention départementale « Amendes de Police » ; Réservation location salles des fêtes: chèque caution et forfait ménage ; Déclassement et aliénation de la parcelle A 1867 p, après enquête publique ; Convention de mise à disposition locaux « Maison Médicale » ; Restauration scolaire : dénonciation du marché et mise en concurrence ; Questions et informations diverses

L'an deux mil seize et le 15 avril à 20 heures 40, le conseil municipal de la commune de Sauzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique SAILLENS, Maire.

Présents : Mme SAILLENS Monique, Mme RAYNAL Sylvie, M. POINTELIN Philippe, Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie, M. ALBAGNAC Fabien, Mme HENRAS Marine, M. MAURY Cyril, M. DOUSSET Jean-Marc, M. DUTHIL Bernard, M. LASJAUNIAS Stéphane, Mme NOUAILLES Yvette, M. MONTEIRO Augustin, Mme SIRVEN Marie-Martine, Mme LECOUTRE Gisèle

Le Conseil Municipal désigne Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie comme secrétaire de séance.

En préambule, Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour :  
« **Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption** »  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le rajout de cette délibération.

### **Approbation du compte-rendu précédent**

Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 mars 2016, qui leur a été adressé avec la convocation.

Le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

### **Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption**

Mme le Maire fait part d'une demande, reçue ce-jour, de l'Étude notariale de Me RAUSIERES-BERREVILLE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption.

Cette DIA concerne un immeuble non bâti, bien d'une superficie totale de 1478m<sup>2</sup> section C numéro 1105 et 1107. Le Conseiller municipal concerné par cette DIA ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents (au nombre de 13), de ne pas exercer son droit de préemption.

### **Demandes de subventions « création d'une salle de classe, d'un bloc sanitaire PMR et aménagement de la cour d'école et du préau »**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la future salle de classe dans l'ancienne citerne ainsi que l'aménagement de la cour d'école et du préau avec la création d'un bloc sanitaire PMR.

Mme le Maire rappelle que ce projet est susceptible de pouvoir bénéficier de subventions.

Le montant estimatif de cette opération se détaille comme suit :

- Salle de classe : 39 500 € HT
- Bloc sanitaire : 10 500 € HT
- Cour de récréation : 15 000 € HT
- Préau : 6 000 € HT
- Frais d'Étude : 6 500 € HT

Le coût prévisionnel à la charge de la Commune s'élève à 77 500 € HT soit 93 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	montant	acquise	sollicitée
DETR sollicitée	28 600 €		x
Département FAPEC 20 %	15 500 €		x
Enveloppe Parlementaire	5 000 €		x
Auto financement ou Emprunt	28 400 €		

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet sera le suivant :

- date de début : 1<sup>er</sup> semestre 2016

Après divers échanges, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Mme le Maire à solliciter les aides suivantes auprès du :

- Département
- Ministère de l'Intérieur (enveloppe parlementaire)

#### **Aménagement et sécurisation de la RD656 secteur Boulodrome : demande de subvention départementale « Amendes de Police »**

Mme le Maire rappelle le projet d'aménagement et de sécurisation en centre Bourg avec la création de chicanes et de places de stationnement, le long de la RD 656, secteur boulodrome. Le montant des travaux estimé à 45 000 € a été budgétisé.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande d'aide a été faite auprès de l'Etat au titre de la DETR et informe les membres du Conseil Municipal qu'il est possible de déposer une demande de subvention départementale au titre des « Amendes de Police » pour la réalisation de ce projet.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, charge Mme le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre des « Amendes de police » et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette demande.

#### **Réservation location salles des fêtes: chèque caution et forfait ménage**

Mme le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil municipal la mise en place de la charte aux associations et de la convention d'utilisation de la salle des fêtes. Il est nécessaire de délibérer concernant le montant du forfait ménage (pour le cas où le locataire ne souhaite pas effectuer lui-même le nettoyage) ainsi que pour le montant du chèque de caution demandé aux associations.

Mme le Maire propose qu'un forfait ménage soit appliqué lorsque le nettoyage est effectué par un intervenant extérieur, à savoir :

- 110 € pour la remise en état de la cuisine, de la cantine et de la petite salle.
- 200 € pour la remise en état de la cuisine, de la cantine et de la petite salle et de la grande salle.

Mme le Maire propose de demander un chèque de caution de 200 € pour la grande salle et de 100 € pour la petite salle, lors de chaque réservation. En cas de non-respect du nettoyage, de casse vaisselle, de perte des clés, ou de détérioration de matériel ou des locaux, une estimation des dommages sera effectuée et en regard du montant de ces derniers, il sera procédé à l'encaissement du chèque de caution ou à l'émission d'un titre.

Après divers échanges, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'appliquer un forfait ménage, lorsque le nettoyage n'est pas effectué par le locataire, à savoir :
  - \* 110 € pour la remise en état de la cuisine, de la cantine et de la petite salle.
  - \* 200 € pour la remise en état de la cuisine, de la cantine, de la petite salle et de la grande salle.

- de demander à chaque locataire (particulier ou association) de procéder au dépôt d'un chèque de caution de 200 € pour la grande salle et de 100 € pour la petite salle. En cas de non-respect du nettoyage, de casse vaisselle, de perte des clés, ou de détérioration de matériel ou des locaux, une estimation des dommages sera effectuée et en regard du montant de ces derniers, il sera procédé à l'encaissement du chèque de caution ou à l'émission d'un titre correspondant au montant des dommages.

### **Déclassement et aliénation de la parcelle A 1867 p, après enquête publique**

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3 et R141-4 à R141-10)

Vu l'arrêté municipal du 12 janvier 2016 soumettant à l'enquête publique sur les dispositions de la mise en application de la procédure d'aliénation des places concernant l'aliénation et le déclassement de la parcelle A n°1867p d'une superficie de 328 m<sup>2</sup>,

Vu l'avis favorable de M. le Commissaire enquêteur en date du 25 février 2016

Considérant que le bien communal sis Place du Foirail parcelle A n° 1867p permet la création de 2 logements par la société HLM LOT HABITAT

Considérant que ce bien permet la réalisation du projet défini à l'orientation d'aménagement du PLU « Renouveau urbain – Requalification de la Place du Foirail », visant à refréner l'étalement urbain au profit du réinvestissement du centre bourg,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- constate la désaffectation du bien sis Place du Foirail parcelle A n° 1867p
- décide du déclassement et de l'aliénation du bien sis Place du Foirail parcelle A n° 1867p du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

### **Convention de mise à disposition locaux « Maison Médicale »**

Mme le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de la future « Maison Médicale », destinée à accueillir les professionnels de santé, située 192 Grand'Rue à Sauzet sont achevés. La « Maison Médicale » se situe sur la parcelle cadastrée section A n° 1160 d'une superficie totale de 2a 10ca de laquelle il convient de déduire les parties affectées à usage de « garage » ainsi que les combles et le sous-sol qui demeurent à disposition de la Commune ; le bâtiment comprenant le rez-de-chaussée, le 1<sup>er</sup> étage et la terrasse extérieure sont mis à disposition de la communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, dans le cadre de la prise de compétence « développement économique » et de l'action de « projet de santé territorial ».

La convention reprend l'inventaire et l'état du patrimoine.

Une Conseillère municipale étant partie prenante dans cette structure, elle ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, est d'accord pour transférer le rez-de-chaussée ainsi que le 1<sup>er</sup> étage et la terrasse de la « Maison Médicale » à la communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et à ce titre autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de la « Maison Médicale ».

### **Restauration scolaire : dénonciation du marché et mise en concurrence**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de réclamations reçues en mairie émanant de parents d'élèves sur la qualité et le prix des repas servis à la cantine.

Mme le Maire rappelle que la fourniture des repas est assurée en liaison froide par le prestataire Midi-Restauréco depuis le 31 mai 2010. Mme le Maire précise que le montant annuel de ce service dépasse le seuil de 25 000 € HT et qu'il est donc nécessaire, pour être en conformité avec la législation en vigueur, de lancer une mise en concurrence par procédure d'appel d'offre MAPA (marché à procédure adaptée).

Par conséquent, Mme le Maire propose de dénoncer le contrat de Midi-Restauréco signé le 04 janvier 2016 avec effet jusqu'au 3 janvier 2017, et de procéder au lancement d'un appel d'offre MAPA afin de trouver la meilleure offre pour la rentrée de janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de dénoncer le contrat avec Midi-Restauréco avec effet au 3 janvier 2017,
- décide de procéder au lancement d'un appel d'offre MAPA pour la fourniture des repas de la cantine scolaire
- Autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.